



Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

## AVIS PUBLIC

Aux citoyens de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par Fanny Grosz, directrice générale de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur, que lors de la séance ordinaire du conseil du 09 juin 2020, il sera étudié la demande de dérogation mineure suivante :

- Désignation de l'immeuble : lot 6 365 352
- Objet de la demande : permettre l'implantation d'une résidence neuve unifamiliale isolée avec accès coté montée du Bois-Franc au lieu du côté de la ligne avant, donnant sur la rue privée des Roselins (frontage règlementaire de plus de 48,7m).

Considérant que la séance du conseil du 09 juin 2020 se fera par téléphone et à huis clos, les citoyens peuvent se faire entendre par le conseil dans le cadre de cette demande de dérogation mineure par écrit, pendant une période de 15 jours à compter de la publication de cet avis.

Les commentaires peuvent être envoyés à Mme Fanny Grosz, Directrice générale :

- Par courrier : 769 route Principale, Très-Saint-Rédempteur (JOP 1P1)
- Par courriel : [dir@tressaintredempteur.ca](mailto:dir@tressaintredempteur.ca)

Les commentaires reçus seront soumis au conseil préalablement à la prise de décision.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, le 22 mai 2020.

Fanny Grosz  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière